
SESSION ANNUELLE 2008 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Genève, 11-12 septembre 2008

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

DOCUMENT FINAL ***adopté par consensus le 12 septembre 2008***

1. Nous, parlementaires réunis à Genève pour la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC, sommes déçus et préoccupés en raison de l'échec des réunions ministérielles de l'OMC tenues à Genève à la fin juillet 2008. L'adoption de modalités pour l'agriculture et pour l'accès aux marchés non agricoles (AMNA) aurait pu constituer une avancée - malgré des imperfections - vers l'aboutissement du Cycle de Doha.
2. Nous comprenons les difficultés que présente un Engagement unique et nous nous réjouissons des progrès non négligeables réalisés vers cet objectif, progrès qui rapprochent les membres de l'OMC d'un accord final. Des solutions ont été trouvées pour nombre de problèmes restés en suspens depuis des années, même si les négociations intensives ont achoppé sur le point de savoir dans quelle mesure les pays en développement pourraient, dans le cadre d'un "mécanisme de sauvegarde spéciale" (MSS), relever leurs droits de douane pour protéger leurs agriculteurs en cas de flambée des importations, et si d'autres questions restent en suspens. Nous constatons qu'il y a des divergences de vues et que le juste équilibre entre des intérêts divergents n'a, de toute évidence, pas été trouvé; nous appelons l'attention sur la nécessité de continuer à donner la priorité aux intérêts vitaux des pays en développement conformément à l'engagement commun de tous les membres de l'OMC en faveur d'un "cycle du développement".
3. Nous réaffirmons notre attachement au système commercial multilatéral incarné par l'OMC, qui contribue au renforcement de la sécurité, la transparence et la stabilité dans le commerce international et à l'amélioration de la gouvernance de la mondialisation par des règles et disciplines multilatérales et par le règlement judiciaire des différends. Le monde a plus que jamais besoin d'un système commercial multilatéral juste, équitable et transparent, qui est l'instrument le plus efficace pour développer et réguler le commerce international dans l'intérêt de tous, en particulier les pays en développement.
4. Dans le contexte actuel, caractérisé par la flambée des prix des matières premières et des produits agricoles, l'aboutissement positif du Cycle de Doha serait le facteur de stabilisation fort dont a besoin un monde de plus en plus préoccupé par les crises financières et économiques, et un élément important de stimulation de la croissance économique, du développement et de l'emploi dans le monde. Cela est encore plus urgent si l'on veut faire face aux nouveaux défis mondiaux relatifs à la sécurité alimentaire, à l'énergie et aux changements climatiques. En outre, l'aboutissement du Cycle contribuerait puissamment à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et à l'intégration des pays en développement dans le système commercial mondial.

5. Les conséquences de l'échec des négociations de l'OMC seraient les suivantes : renoncement aux éventuelles avancées sociales qu'engendreraient de nouvelles réformes de l'OMC; menace grave d'atteinte à la crédibilité du système commercial international et de l'OMC; risque que le protectionnisme s'accroisse et que les membres de l'OMC remplacent le multilatéralisme par des accords bilatéraux et régionaux. Les membres les plus pauvres et les plus faibles, entre autres bénéficiaires d'un système multilatéral fort fondé sur des règles, seraient alors les plus désavantagés.

6. Nous insistons sur le fait que le Cycle de Doha doit répondre aux attentes en matière de développement, à savoir l'accès sans droits de douane ni quotas des pays les moins avancés (PMA) aux marchés de tous les pays développés – en réduisant sensiblement les subventions agricoles – l'aide au commerce, la facilitation du commerce et le traitement spécial et différencié, ainsi que de meilleures règles qui ouvrent le champ d'intervention nécessaire pour poursuivre des objectifs de développement durable. Les pays en développement ne seraient pas en mesure d'obtenir ces résultats dans les mêmes proportions au sein d'accords régionaux et bilatéraux morcelés. Nous pensons qu'il faut veiller tout particulièrement à ce que les pays développés assument leur responsabilité d'aider les pays en développement et les PMA qui ont besoin d'un appui au moyen d'une assistance technique et du renforcement des capacités en matière de commerce.

7. Nous invitons les membres de l'OMC à préserver les acquis obtenus dans tous les domaines des négociations, qui ne doivent pas être bradés, et à relancer les négociations dès que possible sur la base de ce qui a été obtenu à ce jour, en faisant preuve de souplesse et en se mobilisant activement pour trouver une solution profitable à tous.

8. L'OMC devra s'engager dans une réforme institutionnelle visant à améliorer son fonctionnement et à renforcer sa transparence et sa légitimité démocratique. Nous réaffirmons que le processus de négociation doit être fondé sur une approche consultative, transparente et inclusive, et que le consensus doit être préservé en tant que pierre angulaire du processus décisionnel à l'OMC. En outre, nous appelons à une plus grande cohérence entre les objectifs et les règles de l'OMC et les engagements pris dans le cadre d'autres conventions et accords internationaux.

9. Nous soulignons qu'il importe de faire de l'OMC une organisation authentiquement universelle et nous appelons à la suppression des obstacles politiques qui l'empêchent d'être inclusive et universelle dans sa composition. Aussi invitons-nous tous les membres de l'OMC à faciliter et à accélérer le processus d'accession des pays en développement. Ces pays ne doivent pas être contraints de consentir des concessions incompatibles avec leur niveau de développement et qui vont au-delà des règles de l'OMC en vigueur. En particulier, le processus d'accession des PMA doit être mené conformément aux lignes directrices sur les accessions des PMA arrêtées par le Conseil général de l'OMC.

10. Nous réaffirmons notre engagement à apporter une dimension parlementaire solide et efficace à l'OMC : l'époque où la politique en matière de commerce extérieur était l'apanage du pouvoir exécutif est révolue. La négociation des futurs accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux devra impliquer pleinement les parlements si l'on veut préserver la transparence et le droit de regard parlementaire conformément aux lois de chaque membre de l'OMC.

11. Nous pensons qu'il est crucial pour les parlements d'exercer de plus en plus vigoureusement et efficacement leurs fonctions de contrôle de l'action gouvernementale, notamment dans le domaine du commerce international. En tant que parlementaires, nous sommes résolus à jouer un rôle beaucoup plus important que naguère dans la supervision des

activités de l'OMC et dans la promotion de l'équité dans la libéralisation des échanges. Il nous incombe collectivement, en tant que parlementaires représentant les intérêts du peuple, de contrôler l'action des gouvernements dans le domaine du commerce international et de promouvoir l'équité dans la libéralisation du commerce.

12. Nous rappelons aux négociateurs gouvernementaux les engagements qu'ils ont pris au lancement du Cycle de négociation. Il nous faut à présent faire preuve de leadership et de courage. Nous sommes résolus à faire ce qui nous incombe. Nous prions instamment nos négociateurs gouvernementaux de conclure l'accord en négociation depuis juillet avant la fin de l'année afin que le Cycle de développement de Doha puisse aboutir en 2009 avec un résultat qui donne tout son sens au mot développement et assure des bienfaits équilibrés à tous les membres.